

Organisation du commandement.—La réorganisation, sur le plan fonctionnel, des Forces canadiennes doit permettre à celles-ci de répondre aux engagements contractés par le gouvernement canadien. Selon ce concept, les forces affectées à une fonction particulière sont groupées sous un commandant unique qui disposera des ressources nécessaires pour s'acquitter de sa tâche. Ainsi, les Forces canadiennes seront réparties en dix entités principales relevant du Chef de l'état-major de la Défense. Voici ces divisions: 1^{re} le Commandement mobile; 2^e le 4^e Groupe de brigade d'infanterie canadienne; 3^e la 1^{re} Division aérienne; 4^e le Commandement maritime; 5^e le Commandement de la défense aérienne; 6^e le Commandement du transport aérien; 7^e le Commandement de l'entraînement; 8^e le Commandement du matériel; 9^e La Réserve et l'Organisation des mesures d'urgence; 10^e le Réseau de communications des Forces canadiennes.

Les organisations actuelles des trois Armes, décrites dans les sous-sections 1, 2 et 3, continuent d'exister. Cependant, leur importance diminuera graduellement et elles seront intégrées dans les nouveaux commandements lorsque ceux-ci deviendront opérationnels, probablement au cours de l'année 1966.

Sous-section 1.—La Marine royale du Canada

Fonctions et organisation.—Dans le cadre du programme de la défense nationale, la Marine royale du Canada a pour fonction de maintenir les communications maritimes, d'assurer la défense du Canada contre les attaques par voie de mer, de contribuer à la défense collective de la zone de l'OTAN contre toute attaque semblable, ainsi que de fournir, au besoin, des forces navales aux Nations Unies. Son rôle consiste essentiellement dans la lutte anti-sous-marine (ASM).

Le chef de l'état-major de la Défense, siégeant au Quartier général des forces canadiennes, à Ottawa, constitue l'autorité centrale de la Marine royale du Canada. L'officier général commandant la côte de l'Atlantique, établi à Halifax (N.-É.), et l'officier général commandant la côte du Pacifique, établi à Esquimalt (C.-B.), dirigent les opérations et l'administration des navires et des établissements de leur région respective. Ces officiers généraux commandent également les forces maritimes de l'une et l'autre région. Chacun d'eux est responsable des opérations ASM auxquelles participent les forces de la Marine et de l'Aviation qui se trouvent dans la région sous son commandement. Les 20 divisions navales de la Réserve sont placées sous la direction générale du commandant des divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.). Un personnel naval, à Londres, et un autre, à Washington, assurent la liaison avec la *Royal Navy* et la marine des États-Unis. Par suite des engagements contractés par le Canada envers l'OTAN, des officiers de la Marine royale du Canada font actuellement partie des états-majors du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique et du commandant en chef du secteur occidental de l'Atlantique, à Norfolk (Virginie), aux États-Unis, ainsi que du commandant en chef du secteur oriental de l'Atlantique, à Northwood, en Grande-Bretagne. L'officier général de la côte de l'Atlantique exerce les fonctions de commandant de l'OTAN pour le sous-secteur canadien de l'Atlantique.

Le 30 septembre 1965, la Marine royale du Canada comptait 19,201 officiers et matelots, hommes et femmes, dans les forces régulières, et 2,272 dans la Réserve.

La flotte.—Au mois de septembre 1965, la Marine royale du Canada comptait 42 navires en service et deux sous-marins de la *Royal Navy* sous son contrôle opérationnel à Halifax. Au cours de 1965 (jusqu'au mois de septembre), la flotte s'est enrichie de deux nouveaux bâtiments et d'un auxiliaire naval: l'*Annapolis*, le dernier des nouveaux escorteurs d'escadre à construire, a été mis en service le 19 décembre 1964, l'*Ojibwa*, le premier des trois sous-marins conventionnels de classe «O», construit pour la MRC à Chatham en Angleterre, entré en service le 23 septembre 1965, et le